

Ecole « L'Immaculée »
Maternelle et Primaire
65 bis, avenue du Général de Gaulle
35310 MORDELLES
Tél : 02 99 85 13 04
E-mail : eco35.immaculee.mordelles@e-c.bzh
Site internet : <http://immaculee-mordelles.fr>



Semaine à 4 jours Année scolaire 2019-2020

Voici les horaires des cours obligatoires de l'école depuis le **lundi 2 septembre 2019** :

Maternelle	Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi
Matin	8 h 45 – 11 h 45
Après-midi	13 h 15 – 16 h 15

C.P./C.E./C.M.	Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi
Matin	8 h 30 – 11 h 45
Après-midi	13 h 15 – 16 h 15

- **Accueil du matin pour les maternelles à partir de 7 h 00**

Un accueil périscolaire payant en maternelle sera ouvert **4 matins** de la semaine (L-M-J-V) à compter de **7 h 00 jusqu'à 8 h 30** (0,60 € les 15 minutes). L'accueil des enfants dans les classes se fera de **8 h 30 à 8 h 45** sous la responsabilité de chaque enseignante.

- **Accueil du matin pour les élémentaires à partir de 7 h 00**

Un accueil périscolaire payant en CP-CE-CM sera ouvert **4 matins** de la semaine (L-M-J-V) à compter de **7 h 00 jusqu'à 8 h 00** (0,60 € les 15 minutes). L'accueil des enfants sur la cour de récréation se fera de **8 h 00 à 8 h 30** sous la responsabilité des enseignants.

- **Accueil du soir pour les maternelles :**

Chaque soir des jours scolaires (L-M-J-V), la sortie des enfants de maternelle se fera de **16 h 15 à 16 h 30 dans chaque classe sous la responsabilité de chaque enseignante**. A partir de **16 h 30**, les enfants qui resteraient à l'école seront sous la responsabilité du **personnel éducatif employé par l'O.G.E.C.** Cet accueil se fera sous la forme de plusieurs groupes en fonction de l'âge des enfants. Cet **accueil périscolaire maternelle payant** sera organisé de **16 h 30 jusqu'à 19 h 00** (0,60 € les 15 minutes). Le **goûter** des maternelles sera servi entre **16 h 45 et 17 h 00**.

- **Accueil du soir pour les CP-CE-CM :**

Chaque soir des jours scolaires (L-M-J-V), la sortie des enfants se fera entre **16 h 15 et 16 h 30 sous la responsabilité des enseignants**. A partir de **16 h 30**, les enfants qui resteraient à l'école seront de **16 h 30 à 17 h 30** sous la responsabilité du personnel éducatif employé par l'O.G.E.C. Cet accueil se fera sous la forme de plusieurs groupes en fonction de l'âge des enfants. **Cette heure sera réservée au goûter des élèves, fourni par la famille, à l'aide au travail personnel et aux études surveillées**. Cette heure sera facturée de 16 h 30 à 17 h 30 (0,60 € les 15 minutes). A partir de **17 h 30**, un **accueil périscolaire primaire payant** sera organisé **jusqu'à 18 h 30** (0,60 € les 15 minutes) au sein de l'école élémentaire. De **18 h 30 à 19 h 00**, tous les enfants de CP-CE-CM restant à la **garderie payante du soir** seront regroupés **dans la salle de motricité** avec les enfants de l'école maternelle (0,60 € les 15 minutes).